

L'an deux mil onze, le vingt et un janvier à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Maire.

**Secrétaire :** Barthélémy AGONHOUMEY

**Présents :** Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Djida TECHTACH, Félix ZELPHIN, Maurice BONNARD, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Patrice BOULAY, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 21h40), Ruddy ROBEIRI, Michèle RANVIER, Serge LOTERIE, Daniel AUGUSTE, Lydia JEAN, Gourta KECHIT (jusqu'à 22h30), Fabienne DOGIMONT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Cécile COQUEL, Thérèse EVERARD, Nicole MAHIEU-JOANNES, Maria SERRANO-AGUAYO, Thierry OUKOLOFF, Shirley ALLAL-CURTHELEY

**Représentés :** Carmen BOGHOSSIAN (jusqu'à 21h40) pouvoir à Djida TECHTACH, Gourta KECHIT (à compter de 22h30) pouvoir à Ruddy ROBEIRI, Jeannette M'BANI pouvoir à Barthélémy AGONHOUMEY, Sabrina HERRICHE pouvoir à Mamadou KONATE, Thangammah BASKARAN pouvoir à Didier VAILLANT

**Absents excusés :** Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Jamil RAJA

**Absents :** Jean DUMAND, Mohamed ANAJJAR

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

### 1/Compte rendu

#### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

### 2/Compte rendu

#### Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal. (Rapporteur : M. Vaillant).

Pour la période comprise entre le 22 novembre 2010 et le 31 décembre 2010, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : non préemptions : 27 – préemption : 1 – contrats/conventions/marchés/ avenants : 17 – représentation en justice : 1 – mise à disposition de logement : 1

### 3/Finances

#### Débat d'orientation budgétaire - Budget Ville 2011

Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 21h 40.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

CONSIDERANT que l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire - Exercice 2011. (Rapporteur : M. Vaillant - M. Marsac - M. Maquin).

### 4/Finances

**Autorisation de signature – Convention avec le Conseil Général : Aide exceptionnelle pour les opérations conventionnées ANRU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération de la Commune de Villiers-le-Bel du 22 Octobre 2010 autorisant M. le Maire à signer le Contrat Départemental 2010-2013;  
VU la délibération du Conseil général du Val d'Oise n° 2-86 du 26 novembre 2010 relative au règlement des contrats départementaux,  
VU le règlement des contrats départementaux,  
CONSIDERANT le montant de l'aide exceptionnelle garantie par le Conseil Général du Val d'Oise à la commune de Villiers-le-Bel pour les opérations conventionnées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à hauteur de 2 638 648€ (représentant 3 102 254€ moins 463 606€),  
CONSIDERANT que la commune a défini un programme comprenant 4 opérations : Groupe scolaire & centre Loisirs G. Philipe, Extension école Michel Montaigne, Reconstruction Groupe Scolaire Jean Jaurès, Part ville de l'opération d'aménagement de la ZAC des Carreaux,  
VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

APPROUVE le projet proposé par le Conseil Général du Val d'Oise.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention concernant les opérations conventionnées par l'ANRU entre le Conseil Général du Val d'Oise et la commune de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Vaillant et M. Maquin)  
Délibération adoptée par :  
Votes pour : 30 - abstention : 1

## **5/Finances**

### **Autorisation de signature – Avenant au contrat départemental 2010-2013**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n° 1-07 du 15 janvier 2010 du Conseil Général du Val d'Oise relative au règlement des contrats départementaux,  
VU la délibération de la Commune de Villiers-le-Bel en date du 22 Octobre 2010 autorisant M. le Maire à signer le Contrat Départemental 2010-2013;  
VU la délibération n°2-86 du 26 novembre 2010 du Conseil Général du Val d'Oise relative au règlement des contrats départementaux,  
VU la délibération de la Commune de Villiers-le-Bel en date du 21 janvier 2010 autorisant M. le Maire à signer avec le Conseil Général la convention attribuant une aide exceptionnelle pour les opérations conventionnées par l'ANRU,  
VU le règlement des contrats départementaux,  
CONSIDERANT le montant de l'enveloppe garantie par le Conseil Général du Val d'Oise à la commune de Villiers-le-Bel pour des projets d'investissement dont le montant s'élève à 858 530€ par an, soit 3 434 120€ pour quatre ans,  
CONSIDERANT que 35% de l'enveloppe, soit 1 201 944€ seront affectés à la Communauté d'Agglomération de Val de France pour la réalisation de projets communautaires,  
CONSIDERANT que la commune a défini les modifications du Contrat Départemental 2010/2013 qui concernent 6 opérations conformément au tableau joint dans l'avenant n°1 au contrat départemental 2010-2013,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat départemental 2010-2013,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat départemental 2010-2013 entre le Conseil Général du Val d'Oise et la commune de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Vaillant et M. Maquin)  
Délibération adoptée par :  
Votes pour : 30 - abstention : 1

M. Gourta KECHIT quitte la séance à 22h30 et donne pouvoir à Ruddy ROBEIRI.

## 6/Délégation de compétences

### Modification de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire

VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,

VU la délibération du 27 mars 2008 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU la délibération du 15 mai 2009 modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU la circulaire interministérielle en date du 25 juin 2010 (NOR: IOCB1015077C)

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 10 janvier 2011,

DECIDE de modifier le point 3° de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, comme suit :

« 3°/Le maire peut, par délégation du Conseil Municipal être chargé, pour la durée de son mandat, de contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 et dans les conditions ci-après définies.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter:

- Des instruments de couverture:

Autorisation de recourir à des instruments qui permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWAARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être:

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'EONIA,
- Le TMO,
- Le TME,
- L'EURIBOR

- Des produits de financement:

Autorisation de recourir à des produits de financement qui pourront être:

- Des emprunts obligataires,
- Et/ou des emprunts classiques: taux fixe ou taux variable sans structuration,
- Et/ou des barrières sur Euribor,

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être:

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'EONIA,
- Le TMO,
- Le TME,
- L'EURIBOR.

Pour l'ensemble de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.

Le Maire pourra :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation sans intégration de la soulte, et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux *variable* au taux fixe ou du taux fixe au taux *variable*, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus. »

DIT que les vingt-et-un (21) autres points de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire restent inchangés,

PRECISE que M. le Maire peut procéder à une délégation de signature à tel adjoint ou conseiller municipal des attributions visées par la présente délibération. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité

## 7/Finances

### **Demande de subventions auprès du Conseil Général pour la lutte anti-tags**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 10 janvier 2011,

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise les participations financières les plus élevées possibles pour la lutte anti-tags au titre des années 2009/2010 et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Maquin)

Délibération adoptée à l'unanimité

## 8/Finances

### **Garantie d'emprunts à OSICA - Opération de construction de 76 logements collectifs Ilot 15 b de la ZAC des Carreaux**

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la demande formulée par la société OSICA Groupe SNI qui sollicite la garantie à 100% de la Ville pour la souscription de 6 emprunts pour un montant total de 7 745 386 € auprès la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 76 logements sur l'ilot N°15b de la ZAC des Carreaux à la commune de Villiers-le-bel.

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'emprunts souscrits par OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 7 745 386 euros, décomposé comme suit :

Prêt PLUS	3 182 041,00
Prêt FONCIER équilibre	425 088,00
Prêt PLAI	154 464,00
Prêt PLAI	24 142,00
Prêt PRUCD	3 460 753,00
Prêt PRUCD	498 898,00

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction neuve de 76 logements (33 PLUS ; 39 PLUS-CD, 4 PLAI) sur l'îlot N°15b de la ZAC des Carreaux à Villiers-le-bel.

Les caractéristiques du prêt Foncier Equilibre sont les suivantes :

- Type de Prêt : Prêt Foncier Equilibre
- Nombre de logements concernés : 33 logements
- Montant du prêt : 425 088,00 euros
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb :

Les caractéristiques du prêt PLUS sont les suivantes :

- Type de Prêt : PLUS
- Nombre de logements concernés : 33 logements
- Montant du prêt : 3 182 041,00 euros
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb :

Les caractéristiques du prêt PLAI sont les suivantes :

- Type de Prêt : PLAI
- Nombre de logements concernés : 4 logements
- Montant du prêt : 154 464,00 euros
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb

Les caractéristiques du prêt PLAI sont les suivantes :

- Type de Prêt : PLAI
- Nombre de logements concernés : 4 logements
- Montant du prêt : 24 142,00 euros
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb

Les caractéristiques du prêt PRU CD sont les suivantes :

- Type de Prêt : PRU CD
- Nombre de logements concernés : 39 logements
- Montant du prêt : 3 460 753,00 euros
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb, étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35

pdb apportée par l'Etablissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pdb.

Les caractéristiques du prêt PRU CD sont les suivantes :

- Type de Prêt : PRU CD
- Nombre de logements concernés : 39 logements
- Montant du prêt : 498 898, 00 euros
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb, étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35 pdb apportée par l'Etablissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pdb.

Pour chacun de ces prêts, la garantie de la collectivité est accordée pour la totalité de leur durée et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OSICA, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à OSICA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de cette garantie, la commune de Villiers-le-Bel bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 20% des logements construits, soit 15 logements, sur la durée maximale des prêts.

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée par :

Votes pour : 27 - abstentions : 4

## 9/Logement

### **Autorisation de signature - convention de réservation relative à la construction de 76 logements collectifs à la ZAC des Carreaux (Ilot 15 b)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les conditions financières de chaque prêt contracté,

VU le projet de Convention de garantie d'emprunt et de réservation Construction de 76 logements collectifs Ilot 15b de la ZAC des Carreaux,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 6 Janvier 2011,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation entre la commune et OSICA relative à l'opération de construction d'un ensemble immobilier de 76 logements collectifs sur le quartier des Carreaux ( Ilot 15b). (Rapporteur : M. Marin)

Délibération adoptée par :

Votes pour : 27 - abstentions : 4

## 10/Délégation de service public

### **Autorisation de signature - convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d'assainissement communale**

VU l'article R2224-19-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention pour le recouvrement de la redevance d'Assainissement - part communale,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d'Assainissement - part Communale -, entre Veolia Eau d'Ile de France SNC, le SEDIF et la commune.  
(Rapporteur : M. Loterie)  
Délibération adoptée à l'unanimité

### 11/Logement

#### **Plan de sauvegarde de la Cerisaie - autorisation de signature d'une convention relative au financement des travaux des parties communes du bâtiment B**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de CONVENTION N°95/10-02 relative à la mise en place d'un préfinancement des subventions de 688 242.66 € pour des travaux sur parties communes pour le bâtiment B de 200 logements, situé 1, 3, 5, 7,9 allée des Bleuets, dans la copropriété La Cerisaie à VILLIERS-LE-BEL (95 400) dans le cadre du Plan de Sauvegarde (2004-2010)

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 6 janvier 2011

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un préfinancement pour des travaux sur les parties communes du bâtiment B, situé 1, 3, 5, 7,9 allée des Bleuets, de la copropriété La Cerisaie dans le cadre du Plan de Sauvegarde (2004-2010) entre la commune, la SCCI-ARCADE, le PACT 95 (opérateur du Plan de Sauvegarde), le Cabinet Sabimo (syndic de la copropriété) et le Conseil syndical.  
(Rapporteur : Mme Marin)

Délibération adoptée par :

Votes pour : 27 - abstentions : 4

### 12/Enfance

#### **Avance pour le financement des projets d'écoles 2011**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

DECIDE le versement aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, d'une avance de 27 213,50 euros sur les aides à 40 projets 2011 selon le tableau annexé à la délibération. (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité

### 13/Enfance

#### **Autorisation de signature - convention de partenariat avec le Conseil Général dans le cadre d'une expérimentation sur l'usage du tableau numérique interactif dans les écoles élémentaires**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes,

VU le projet de Convention de partenariat dans le cadre d'une expérimentation sur l'usage du Tableau Numérique Interactif dans les écoles élémentaires,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre d'une expérimentation sur l'usage du Tableau Numérique Interactif dans les écoles élémentaires entre le Département du Val d'Oise, l'Inspection Académique du Val d'Oise et la commune. (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité

### 14/Enfance

#### **Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement »**

VU le Code général des collectivités territoriales et le code des communes,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,



AUTORISE M. le Maire à renouveler la Convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. (Rapporteur : Mme Joary)  
Délibération adoptée à l'unanimité

#### 15/ Marchés publics

**Autorisation de signature - Avenant n°3 au marché de maintenance et mise à jour des logiciels de gestion des Services Enfance et Petite Enfance (Technocarte)**

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2008, autorisant la signature de l'avenant n°1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2009, autorisant la signature de l'avenant n°2,

VU la proposition d'avenant n°3,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de maintenance et mise à jour des logiciels Scolariciel, Loisciel, Polyfac et Babicarte de gestion des Services Enfance et Petite Enfance de la ville avec la société TECHNOCARTE. (Rapporteur : Mme Techtach)  
Délibération adoptée à l'unanimité

#### 16/Politique de la ville

**CUCS – Approbation de la prolongation en 2011**

VU la délibération du 15 décembre 2006 approuvant le Contrat Urbain et de Cohésion Sociale (CUCS)

VU la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2010 relative à la prolongation des Contrats Urbain de Cohésion Sociale,

APPROUVE, sous réserve de la dotation allouée pour la mise en œuvre des actions annuelles, la prolongation du CUCS et les nouvelles orientations définies par l'Etat. (Rapporteur : Mme Jean)

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 17/Politique de la ville

**Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'Appel à projet « Education à l'environnement vers un développement durable »**

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 6 Janvier 2011,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

ADOpte la fiche d'objectifs annexée à la délibération et le budget prévisionnel s'y rapportant,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 35 000 € auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre de l'appel à projets « Education à l'environnement vers un développement durable » et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maquin)

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 18/Prévention

**Autorisation de signature – Convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général, la commune et IMAJ**

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre la Ville, le Conseil Général et l'association de prévention Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes (IMAJ),

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives -Economie locale du 10 janvier 2011,



AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en oeuvre des actions de prévention spécialisée entre la Ville, le Conseil Général et l'association de prévention "Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes " (IMAJ). (Rapporteur : M. Zelphin)  
Délibération adoptée à l'unanimité

#### 19/Prévention

**Contrat Local de Sécurité – Demande de subventions au FIPD et au Conseil Général pour la réalisation d'une étude dans le cadre de la réactualisation du contrat**  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la réalisation d'une étude concernant la réactualisation du Contrat Local de Sécurité de Villiers le Bel,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, ainsi que du Conseil Général du Val d'Oise, pour la réalisation de cette étude. (Rapporteur : Vaillant)  
Délibération adoptée à l'unanimité

#### 20/ Culture

**CirquEvolution - Autorisation de signature de la Charte et de la convention bipartite**  
VU le code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le projet de Charte CirquEvolution,  
VU le projet de Convention bipartite au sujet de « CIRQUEEVOLUTION » Manifestation commune autour des arts du cirque 2010/2011,

APPROUVE la Charte CirquEvolution et la Convention bipartite au sujet de « CIRQUEEVOLUTION » Manifestation commune autour des arts du cirque 2010/2011.

AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions. (Rapporteur : M. Robeiri)  
Délibération adoptée à l'unanimité

#### 21/Marchés publics

**Autorisation de signature - Avenant n°2 au marché d'assurances flotte automobile**  
VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,  
VU la délibération du 28 novembre 2008,  
VU la délibération du 29 janvier 2010 " Autorisation de signature - Avenant n°1 au Marché d'assurances Flotte automobile"  
VU la proposition d'avenant n°2 au marché d'assurances Flotte automobile n°2008/136 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,  
VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°2 au marché d'assurances Flotte automobile avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9 et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)  
Délibération adoptée à l'unanimité

#### 22/Transports

**Avis de la commune sur les modalités de concertation concernant le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) préfigurant le barreau ferré de Gonesse - liaison de bus nouvelle reliant la gare RER D de Villiers-le-Bel /Gonesse/Arnouville/la gare RER B du parc des expositions de Villepinte**

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-2

EMET un avis favorable sur les modalités de concertation proposées pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du barreau de Gonesse, à savoir :

- Une publicité préalable dans la presse locale, les sites Internet des communes et par voie d'affiches dans les mairies et les lieux de vie de la zone concernée par le projet, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation préalable ;
- Un dépliant d'information et éventuellement une plaquette sur le projet et sur les modalités de concertation, diffusées notamment dans les équipements, les pôles de transport et les entreprises situés le long ou à proximité du tracé, et mis à disposition dans les mairies ainsi que les lieux d'exposition et de réunions publiques ;
- Une exposition d'information générale dans les communes concernées ;
- Un registre papier présent sur les lieux d'exposition, mis à disposition du public pour y consigner ses remarques et suggestions ;
- Un espace Internet dédié à la concertation sur ce projet, espace d'information sur le projet permettant le téléchargement des documents relatifs à la concertation (documents d'information, comptes-rendus des réunions..) et le dépôt d'observations ou suggestions du public ;
- La tenue de 4 réunions publiques ouvertes à tous :
  - 1 réunion publique de présentation globale du projet,
  - 3 réunions publiques thématiques, à définir. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité

### 23/Transports

#### **Avis de la commune sur les modalités de concertation concernant le projet ferré du barreau de Gonesse (liaison RER B /RER D)**

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-2,

VU le code de l'Environnement,

EMET un avis favorable sur les modalités de concertation proposées pour le Projet Ferré du Barreau de Gonesse – Liaison ferroviaire RER D / RER B, à savoir :

- Une publicité préalable dans la presse locale, les sites Internet des communes et par voie d'affiches dans les mairies et les lieux de vie de la zone concernée par le projet, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation préalable ;
- Un dépliant d'information et éventuellement une plaquette sur le projet et sur les modalités de concertation, diffusées notamment dans les équipements, les pôles de transport et les entreprises situés le long ou à proximité du tracé, et mis à disposition dans les mairies ainsi que les lieux d'exposition et de réunions publiques ;
- Une exposition d'information générale dans les communes concernées ;
- Un registre papier présent sur les lieux d'exposition, mis à disposition du public pour y consigner ses remarques et suggestions ;
- Un espace Internet dédié à la concertation sur ce projet, espace d'information sur le projet permettant le téléchargement des documents relatifs à la concertation (documents d'information, comptes-rendus des réunions..) et le dépôt d'observations ou suggestions du public ;
- La tenue d'au moins 5 réunions publiques ouvertes à tous :

- 1 ou 2 réunion(s) publique(s) de présentation globale du projet
- Des réunions thématiques pour traiter les sujets stratégiques du projet
  - Le Barreau ferroviaire de Gonesse et des projets de transport en commun à l'horizon 2030
  - L'Insertion du Barreau Ferroviaire de Gonesse dans les projets de territoire
  - Le Barreau ferroviaire de Gonesse et la desserte de la zone d'activités Paris Nord 2
  - La prise en compte de la dimension environnementale et agricole dans le projet ferroviaire du Barreau de Gonesse. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 24/Foncier

##### **Cession de la parcelle cadastrée AB n°40 – 27 chemin des Plâtrières**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des services de France Domaine,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 6 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

DECIDE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB n°40, d'une superficie d'environ 320 m<sup>2</sup>, au prix de 81 000 € HT à Monsieur et Madame DUMOULIN.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 25/Nouvelles Technologies

##### **Autorisation de signature - convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de dématérialiser la procédure de transmission de certains de ses actes administratifs au contrôle de légalité,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 10 janvier 2011,

APPROUVE le projet de convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Villiers-le-Bel relatif à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Vaillant)

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 26/Syndicats intercommunaux

##### **Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération EST-ENSEMBLE**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L5211-61,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération EST-Ensemble en date du 30 novembre 2010 portant demande d'adhésion au SEDIF,

VU la délibération n°2010-46 Comité SEDIF en date du 16 décembre 2010 approuvant cette demande d'adhésion,

SE PRONONCE pour l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de la communauté d'agglomération EST-ENSEMBLE. (Rapporteur : M. Vaillant)  
Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20.